

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III  
20110 PROPRIANO  
☎ 04.95.76.00.44

☎ 04.95.76.20.60  
Secrétariat du Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260605-2026-019-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2026

Propriano, le 4 Juin 2026

ARRETÉ No 2026-019

Portant délégation temporaire dans les fonctions d'officier de l'état civil  
pour un Conseiller Municipal (célébration d'un mariage)

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu les articles L.2122-18 et L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le procès-verbal des élections municipales du 24 Mai 2020.
- Considérant qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration du mariage prévu le **6 Juin 2026 à 14h00**.
- Considérant que les Conseillers Municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés.

ARRETE

- **Article 1er** : Monsieur Michel, Henri COLONNA, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir le 6 Juin 2026 les fonctions d'Officier d'état civil, notamment pour célébrer à 14H00 le mariage de Monsieur Christian, Georges TOGNETTI et Madame Géraldine MARCUCCI.

- **Article 2** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont ampliation sera remise à l'intéressée.

Fait à Propriano, le 4 Juin 2026

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI